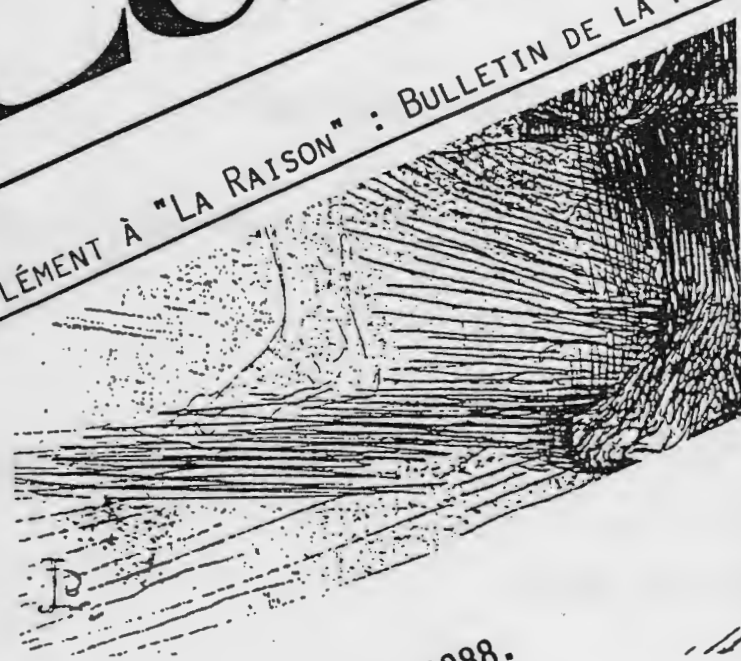


-J.P.Laurens: "Le Pape aux Foules" (1885.)-



La Raison

SUPPLÉMENT À "LA RAISON" : BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DE L'ESSONNE DE LA LIBRE PENSÉE



OCTOBRE 1988.

Je crie à quiconque commence :
Assez! finis! Je suis le médiocre immense.
Toutes les fois qu'on parle et qu'on dit : mitoyen,
Mode, médiateur, méridien, moyen,
Par chacun de ces mots on m'évoque, on m'adjure,
Et tantôt c'est louange, et tantôt c'est injure.
Je suis l'esprit Milieu; l'être neutre, qui va
Bas sans trouver Iblis, haut sans voir Jéhovah,
Dans le nombre, je suis Multitude; dans l'être,
Borne. Je m'oppose, homme, à l'excès de connaître,
De chercher, de trouver, d'errer, d'aller au bout;
Je suis Tous, l'ennemi mystérieux de Tout. [...]
Je contrains toute sève à couler sous l'écorce.
Tout miroir, étant piège, à mon souille est terni.
Contre l'enivrement du splendide infini
Je garde les penseurs, ces pauvres mouches frêles.
Je tiens les pieds de ceux dont l'azur prend les ailes.
Je suis parlum, poison, bien, mal, silence, bruit;
Je suis en haut midi, je suis en bas minuit;
Je vais, je viens, je suis l'alternative sombre;
Je suis l'heure qui fait sortir, en frappant l'ombre,
Douze apôtres le jour, la nuit douze césars.
Du beau donnant sa forme au grand je fais les arts.
Je me suis appelé Pyrrhon, Aristophane,
Démocrite, Aristote, Ésope, Lucien,
Diogène, Timon, Plaute, Pline l'Ancien,
Cervantes, Bacon, Swift, Locke, Rousseau, Voltaire.
Je suis la résultante énorme de la terre :
La raison.

1855-56

Victor Hugo, *Dieu*, I : « Ascension dans les ténèbres »
1891 (éd. posthume)

COMPTE RENDU DE CONGRES NATIONAL:

Fin Août 1988, la Libre Pensée tenait son congrès annuel à Bourg en Bresse. La Fédération de l'Essonne avait comme représentant Gérard Goujon désigné par le bureau départemental, auquel s'est joint Rachel Lambert et tous deux ont assisté à la totalité des travaux du congrès.

L'organisation des travaux du congrès assurée par nos camarades de l'Ain fut parfaite malgré les difficultés nombreuses qu'ils eurent à surmonter. Il faut dire que le mauvais sort, si l'on peut dire pour un rationaliste, s'est acharné contre la Libre Pensée et son président national Joseph Berny ouvrait le congrès avec beaucoup d'émotion en rendant hommage à ceux de nos camarades qui venaient tragiquement de disparaître dans les quelques jours et semaines qui précédaient le congrès.

Le contexte social et politique est lui aussi un facteur d'inquiétudes. Les menaces se font sentir de façon de plus en plus pressantes contre les acquis démocratiques: la laïcité de l'Etat, la laïcité de l'école, les libertés démocratiques incluant le droit d'asile, l'égalité de tous devant la loi... Acquis que la Libre Pensée a toujours défendus et bien souvent elle fut à la pointe du combat pour les obtenir au début du siècle. Devant cette remise en cause dont l'Eglise catholique est la cheville ouvrière, le congrès de la Libre Pensée a été la confirmation de la volonté inébranlable des libres penseurs de résister, d'organiser le regroupement et le combat dans la meilleure tradition de nos aînés laïques.

Mais force a été de constater que la Libre Pensée se retrouve souvent seule à maintenir l'idéal et le combat laïque au milieu d'autres organisations qui ont pourtant inscrit dans leur histoire, leurs statuts voire même leur nom le principe de la défense de la laïcité.

Le congrès a placé au centre de ses préoccupations les tentatives pour modifier, voire abroger la loi de 1905, portant séparation de l'Etat et des Eglises. Tentatives qui trouvent un cadre et un champ d'application dans la construction de l'Europe. Europe où la France serait le seul régime politique fonctionnant sur le principe de l'absolue séparation de la République et des cultes.

Dans le bulletin de Mai de la Fédération de l'Essonne, nous avons déjà soulevé cette question: "La loi de 1905 est-elle menacée?" et nous avons tenté d'en montrer toute l'actualité et l'acuité.

Actualité renforcée depuis le congrès par l'offensive de grande envergure menée par l'Eglise catholique, Mgr Lustiger en tête, que la grande presse écrite ou parlée désigne du vocable: "le curé à l'école".

Le président Joseph Berny a fait état des démarches de la Libre Pensée pour obtenir du nouveau ministre de l'Education National Lionel Jospin l'abrogation de la circulaire MOnory sur les créations d'aumôneries dans l'enseignement secondaire et dont l'Eglise demande en quelque sorte l'extension à l'école élémentaire.

La résolution laïque et la résolution générale mettent en relief le nécessaire combat à mener pour la défense de la séparation des Eglises et de l'Etat et cela nous a particulièrement satisfait.

Ce congrès, malgré l'âpreté de certaines discussions s'est tenu sous le signe de l'unité de la Libre Pensée; unité indispensable pour résister dans cette période difficile où l'on voit le nouveau grand maître du Grand Orient se déclarer Catholique et Franc Maçon, des représentants de la Ligue de l'Enseignement entamer avec les autorités ecclésiastiques catholiques des discussions sur l'enseignement religieux à l'école.

Une déclaration visant à réécrire la déclaration de principe de la Libre Pensée a été repoussée à une très large majorité. "Modifier la forme revient aujourd'hui à modifier le fond" a dit justement Roger Labrusse. Malgré une candidature de dernière heure de la Fédération de Paris, c'est à Nantes que se tiendra l'an prochain le congrès de la LP. Une année qui devra voir les libres penseurs mettre en application les résolutions de ce congrès. Une année, pour qu'à Nantes nous puissions mesurer l'impact de notre travail et commémorer dignement le bicentenaire du début de la grande Révolution Française en combattant pied à pied notre ennemi d'hier et d'aujourd'hui: le cléricisme.

G. Goujon

P.S. J'ai relevé le 22-9-88 à la radio le commentaire de Catherine Ney. Elle confirme l'actualité de la menace.

Voir document en additif page 6.

MOTION LAIQUE

Le congrès de Bourg en Bresse de la Libre Pensée réaffirme son attachement indéfectible à la loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat, des églises et de l'école, qui stipule dans son article 2 "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte."

La laïcité n'est ni un état d'esprit, ni une morale. La laïcité est d'une part une organisation de l'Etat qui garantit aux citoyens la liberté de conscience et d'autre part une obligation individuelle au respect de la liberté de conscience de toute personne en particulier de l'enfant. La religion n'est qu'une affaire privée.

A la veille de la célébration du bicentenaire de la grande révolution française, le congrès rappelle la filiation directe entre la loi du 3 Ventôse de l'an III et la loi de 1905.

L'Eglise n'a jamais admis ce principe et n'a cessé de le combattre trouvant appui en particulier dans les gouvernements successifs de la Vème République depuis la loi Debré de 1959, en passant par la loi Faure, Guerneur, Haby, Savary, les circulaires et arrêtés Monory et les lois de décentralisation.

Aujourd'hui c'est le secrétaire de la conférence épiscopale catholique, l'évêque Vilnet qui déclare: "L'Heure semble venue de travailler avec d'autres, à redéfinir le cadre institutionnel de la laïcité, les églises et les religions peuvent concourir à la formation de l'esprit public." Ceci confirme, s'il en était besoin, la volonté permanente de l'église de revenir à la société d'ancien régime avec la complicité des plus hautes autorités de l'Etat et le consentement d'organisations qui se réclamaient traditionnellement de la laïcité.

L'actualité le confirme:

- Participation du ministre R. DUMAS à la cérémonie de béatification de Philippine DUCHESNE au nom du gouvernement et du peuple français;
- Mission confiée par l'Etat en Nouvelle Calédonie à des représentants de cultes pris es-qualité. Depuis Vichy il s'agit d'une première: la reconnaissance du rôle des forces spirituelles dans une activité de l'Etat,
- Présence de représentants des religions, pris es-qualité dans divers comités officiels: éthique, censure....,
- Prosélytisme des églises à l'intérieur des établissements publics d'enseignement, sous couvert d'action éducative et charitable,

-Loi du 27 juillet 1987, loi du Mécénat, permettant de déduire des impôts le denier du culte, donnant ainsi aux églises un caractère d'utilité publique. L'Acte unique européen de 1992 risque d'aggraver cette dégradation, la France étant le seul pays de la communauté où il y existe la séparation des églises et de l'Etat.

Le Congrès:

-réaffirme avec fermeté et détermination aux responsables des institutions publiques (enseignement, assistance publique, communication...) leur attachement à la laïcité des dites institutions qui suppose:

+une application stricte de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat,

+l'abrogation du statut scolaire d'exception d'Alsace-Moselle, dénonciation par l'Etat français du Concordat de Napoléon 1er signé avec le Vatican,

+La réservation des fonds publics au seul enseignement public,

+L'abrogation de toutes les lois antilaïques instaurées sous les gouvernements de la IVème et Vème République,

+L'accès aux médias publics pour les mouvements relevant de l'athéisme, du rationalisme et de la Libre Pensée,

+La nécessité de créer un dynamisme laïque dans le domaine médiatique, radios, télévisions, (laïcité-médias) pour ne pas abandonner cet espace aux cléricaux religieux (chrétiens-médias),

-s'adresse solennellement au nouveau gouvernement, au nouveau ministre de l'Education Nationale, et leur demande de retirer immédiatement la circulaire promulguée par le gouvernement Chirac-Monory le 22 avril 1988 (circulaire n°88-12, BO n°16 du 28 avril 1988), circulaire à tendance cléricale qui facilite l'implantation d'aumôneries dans tous les établissements publics scolaires,

+il en est de même pour le décret Pasqua-Monory permettant aux conseils généraux et régionaux de financer la construction et non plus seulement le fonctionnement d'écoles confessionnelles comme ce-

lui de Monory obligeant le recteur de l'Académie de demander à l'évêque l'autorisation préalable pour changer le jour de fermeture des écoles publiques dans son secteur.

Adopté à l'unanimité moins 21 abstentions.

RESOLUTION GENERALE :

"La République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte"(Loi du 11 septembre 1794).

La Libre Pensée s'apprête à commémorer le bicentenaire de la Révolution Française. Elle entend ainsi marquer son indéfectible attachement aux conquêtes républicaines aujourd'hui menacées par la constitution d'une Europe cléricale édifiée conjointement par la hiérarchie catholique et les hommes politiques issus du catholicisme social.

La conférence épiscopale réunie en Automne 1987 devait, par la voix de l'évêque Vilnet, résumer ses objectifs en déclarant: "L'heure semble venue de travailler avec d'autres à redéfinir le cadre institutionnel de la laïcité; les églises et les religions peuvent concourir à la formation de l'esprit public."

Or, il existe encore un obstacle majeur à la réalisation de l'Europe concordataire: c'est la loi de séparation des églises et de l'Etat qui, bien que datant du début du siècle, n'en est pas moins le produit de la Révolution Française. C'est elle qui fonde la démocratie et la forme républicaine de l'Etat

Aujourd'hui, on assiste à une multiplication d'entretiens, concertations et autres colloques conviviaux qui, sous l'égide du parti cléricale, visent à forger un arsenal législatif, juridique, constitutionnel et culturel dessinant les contours de l'Europe de 1992. Ainsi voit-on des organisations invitées à participer aux côtés des différents gouvernements à cette Europe de l'Ancien Régime, quand dans le même temps tous les systèmes de protection sociale sont mis à mal et qu'on substitue au principe du droit celui de la charité chrétienne qui permet de développer le travail précaire.

Au XVIIIème siècle, les peuples d'Europe observaient attentifs les développements de la Révolution française.

Ils exprimaient leur adhésion à l'élaboration d'une société nouvelle qui rompait avec des siècles d'esclavage, qui proclamait que les hommes naissent libres et égaux en droit, qui inscrivait la liberté, l'égalité et la fraternité au fronton des monuments et les gravait dans la vie sociale.

En 1978, à la veille des premières élections au parlement européen, la Fédération Nationale de la Libre Pensée, tout en réaffirmant sa vocation internationaliste mettait en garde contre les dangers d'une

Europe du Capital et de l'obscurantisme, qui opposait dans les faits la concurrence mercantile à l'avènement d'une communauté universelle sociale et laïque.

Fidèle à ses principes, la Libre Pensée, réunie en congrès à Bourg en Bresse réaffirme la nécessité de défendre en toute circonstances la liberté de conscience, la laïcité des institutions républicaines, la démocratie et le progrès social.

La Libre Pensée réaffirme son indépendance à l'égard de tout parti ou pouvoir politique, son refus de tout dogmatisme, sa volonté de faire triompher l'idéal laïque et la liberté civique de chaque individu.

Elle invite tous les républicains et les démocrates à s'associer à son combat contre le cléricalisme, obstacle à l'émancipation de l'humanité."

MOTION SUR LE RACISME ET LE FASCISME :

Le congrès de la Libre Pensée, réuni à Bourg en Bresse dénonce avec force le racisme et tout principe visant à affirmer la supériorité d'une ethnie sur une autre ainsi que toutes les campagnes tendant à reporter la responsabilité de la crise économique et du chômage sur les travailleurs immigrés et leur famille.

Les congressistes soulignent la nécessité de l'unité entre tous les travailleurs quelles que soient leurs origines ethniques ou nationales pour faire barrage à la réaction et à la contre-offensive patronale.

Les congressistes s'opposent vigoureusement à l'existence de camps de rétention, véritables camps de parquage pour immigrés.

Ils s'insurgent contre les pratiques barbares de meurtres et de trafic d'organes prélevés sur les populations du Tiers Monde par des firmes mercantiles qui poussent jusqu'au bout la logique du racisme et du mépris de la dignité humaine.

UNE LETTRE A M. BRETAGNOL,

MAIRE-ADJOINT DE JUVISY.

Cher Ami,

je viens d'être saisi par des amis laïques d'une information diffusée par le Républicain de l'Essonne dont tu connais certainement la teneur. Je joins le document;

Tu comprendras certainement l'émotion des membres de notre fédération devant l'exposé de tels faits. Connaissant tes opinions de Républicain laïque et sachant que tu es maire-adjoint de la ville de Juvisy sur Orge, nous pensons qu'il serait utile de faire une intervention en direction de Monsieur Lionel JOSPIN, ministre d'Etat chargé de l'Education. Il me semble que le minimum que nous puissions revendiquer ce serait la mise en place d'une salle de permanence entre midi et quatorze heures sous la surveillance d'un SE (Surveillant d'Externat): **L'Etat doit satisfaire sur ce point aux obligations du service public et cesser de se décharger sur les groupes privés, en l'occurrence ici la hiérarchie catholique.**

En espérant que tu répondras sur ce point à notre attente, je te prie de croire à nos amitiés fraternelles.

ROBERT DUGUET.

EXTRAITIS DE LA CHRONIQUE DE C. NEY SUR EUROPE 1 LE

22 SEPTEMBRE 1988 A 8 H 15.

"...De moins en moins d'enfants se rendent dans la paroisse ce jour-là (le mercredi) ils préfèrent regarder Dorothee à la télé.

...Profitant du débat qui s'instaure entre parents et enseignants Mgr Lustiger vient de lancer une contre-proposition originale: il dit: "d'accord, on abandonne le mercredi mais à la place on pourrait introduire l'enseignement religieux à l'école n'importe quel jour après les cours comme cela se fait dans les autres pays européens..."

La suggestion est osée...

Mais ce qui est le plus curieux encore c'est que la proposition de Mgr Lustiger n'a soulevé aucune protestation du Parti Socialiste. Il ne faudrait tout de même pas oublier qu'il y a 4 ans et ce n'est pas loin, les socialistes voulaient tordre le cou à l'enseignement privé notamment religieux.

Et ce silence s'explique d'abord, les plus laïques, d'entre eux, Jean Poperen, André Laigniel, sont au gouvernement et donc se taisent. Mais ensuite la conquête du PS elle s'est faite par le courant chrétien. Alors le catéchisme à l'école primaire, est ce que cela choquerait vraiment François Mitterrand, Lionel Jospin ministre de l'Education nationale qui justement est resté bouche cousue ou Paul Quilès encore? Pas sûr! Vous le voyez tout bouge.

JUVISY-SUR-ORGE

Un club détente pour les jeunes du L.P.

Le lycée professionnel (L.P.) de Juvisy reçoit des jeunes qui habitent dans une cinquantaine de communes différentes. Certains viennent de très loin: Étampes, Milly, etc. Après leur repas, ils n'ont pas de lieu où se retrouver... en dehors des cafés ou d'un supermarché ouvert à cette heure là.

Des animateurs adultes de l'Aumônerie catholique des lycées de Juvisy ont cherché à répondre à ce manque. Ils ont ouvert une permanence tous les jours scolaires, dans le local de l'Aumônerie, situé sur le côté de la salle Brassens: 35, avenue de la Terrasse. Ce local se trouve face à l'une des entrées du L.P.

Ce temps de rencontre a pris le nom de « Club Détente ». Les lycéens trouvent là un distributeur

automatique de café, chocolat, jus de fruits. Ils peuvent consulter plusieurs revues. Certains se détendent autour d'un baby-foot ou de jeux de cartes. D'autres — à certains jours — trouvent là un abri pour finir leurs devoirs. Des adultes se relayent pour les accueillir et dialoguer avec eux.

Le « Club Détente » est ouvert à tous les jeunes qui le souhaitent, quels que soient leur lien ou leur méconnaissance vis-à-vis de l'église. Cette permanence commencera le jeudi 8 septembre. Le local est ouvert: le lundi de 12 h à 13 h 30; les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 11 h 30 à 13 h 30.

Pour plus de renseignements, il est possible de téléphoner — durant les horaires ci-dessus — au numéro suivant: 69.21.24.50.